

jusque dans les mains de l'internonce qui demande à Laurent de s'en expliquer. Le 22 août celui-ci envoie sa justification. Deux jours plus tard les doyens du vicariat, réunis à Luxembourg, rédigent une adresse attestant que Laurent a été réellement étranger aux manifestations du clergé.

Le double pétitionnement avait provoqué de vifs remous dans le pays et à La Haye. Le *Courrier* s'en empare et s'apitoie de nouveau sur le sort du clergé qui subit « l'étreinte de cette main de fer qui (le) gouverne et qui voudrait s'appesantir sur tout le pays ». Le journal n'ignore pas que l'internonce a demandé des explications et exprime l'espoir que « grâce à l'esprit qui règne dans la capitale du monde chrétien ... Mgr Laurent sera bientôt appelé à la direction d'autres fidèles que ceux du Luxembourg. » (9 septembre 1846).

En formulant ce vœu le *Courrier* reproduit à sa manière un bruit qui commence à courir le pays. Le gouvernement qui donne tant de publicité à la lettre de Scheid et à d'autres difficultés que le vicaire apostolique rencontre dans son clergé¹⁾ poursuit un double but : se faire reconnaître le droit de protéger les ecclésiastiques frondeurs et attirer l'attention du roi sur les ressentiments qui couvent dans le clergé.

Vivement impressionné par les nouvelles venant de Luxembourg le roi n'hésite pas à imputer à Laurent la responsabilité du pétitionnement et décide, sur la proposition de Ferrieri, d'appeler à La Haye un représentant du clergé luxembourgeois pour faire toute la lumière. Le choix tombe sur le doyen de Wiltz, l'abbé Britz que le roi connaît personnellement et qui jouit également de l'estime du chancelier. Celui-ci rapporte que passant d'abord par Luxembourg Britz n'aurait pas été reçu par le vicaire apostolique. Le 22 octobre Britz part pour La Haye. Le lendemain quatre autres ecclésiastiques prennent la même route : Ambrosy, Foehr, le doyen de Mersch et le desservant

¹⁾ Ses démêlés avec les deux frères Pletgen, nés à Lellange, le premier desservant à Berbourg, le second à Machtum, ont fait le plus de bruit. Le premier surtout se dit la « victime du plus inexplicable arbitraire ». Un rapport gouvernemental établit qu'aux élections communales de 1843 Pletgen s'est prononcé pour la candidature d'Auguste Metz, maître de forges à Berbourg, au grand mécontentement du vicaire apostolique ; la même année il a pris fait et cause pour un instituteur récusé par l'inspecteur du canton, le curé de Mertert ; enfin il s'est brouillé avec le baron de Soleuvre, son paroissien dont il a offensé l'épouse en termes trop rustiques, du haut de la chaire. Il finit par être suspendu de ses fonctions, en novembre 1845. Pletgen attribue ses malheurs au fait de n'avoir pas souscrit d'abonnement à la *L u x e m b u r g e r Z e i t u n g*, malgré les instances de son doyen, et d'avoir hésité trop longtemps à verser sa quote-part pour l'achat du carrosse offert au vicaire apostolique. Le gouvernement, pénétré du bien fondé de ces réclamations cherche en vain à lui faire accorder un traitement d'attente ; le roi propose de lui payer de temps en temps une gratification « par humanité ». AGL. Chanc. N° 65. Sur Jean Pletgen, curé de Machtum, voir J. Hess : *Machtum vor hundert Jahren*. T'Hémecht. 1951. 1.